

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Nitrate d'Argent

SECTION 1: Identification

Nom de la substance : Réactif de Nitrate d'Argent

Code produit: AR-1020-60

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation :

Recommandé pour utilisation en tant que réactif en laboratoire uniquement.

Détails du fabricant ou fournisseur

Fournisseur:

Aqua Analytics 245 Matheson Blvd East, Units 1 & 2 Mississauga, Ontario Canada L4Z 3C9 (888) 712-4000

Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Téléphone d'appel d'urgence

(613) 996-6666

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH:

Troubles sévères des yeux, catégorie 1. Irritation de la peau, catégorie 2.

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :





Mention d'avertissement : Danger

Mention d'avertissement :

Provoquede sérieuses lésions aux yeux.

Provoque une grave irritation des yeux

Provoque l'irritation de la peau.

Mentions de danger :

Bien se laver la peau après utilisation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage.

En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Dangers non classés ailleurs :

Aucun(e)

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Nitrate d'Argent

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

| Identification | Nom | Poids % |
|------------------------|------------------|---------|
| Numéro CAS : 7732-18-5 | Eau | 96-98 |
| Numéro CAS : 7761-88-8 | Nitrate d'argent | 2-4 |

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable.

Maintenir les voies ariennes non obstruées.

Consulter/avertir un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Après un contact avec la peau :

Laver la zone avec au savon et à l'eau.

Consulter un médecin si des symptômes surviennent ou persistent.

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés avec l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes.

Enlever les lentilles cornéennes, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

Après d'ingestion :

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau. Ne pas faire vomir.

Consulter/avertir un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés Symptômes aigus :

Renseignements non disponibles.

Symptômes à retardement :

Renseignements non disponibles.

Soin médical immédiat et traitement spécial requis :

Renseignements non disponibles.

SECTION 5 : Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Moyens d'extinction inappropriés :

Renseignements non disponibles.

Dangers précis pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermale peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants.

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Nitrate d'Argent

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8.

Utilisation typique du matériel de lutte contre l'incendie, des appareils respiratoires autonomes et d'un costume étanche spécial.

Informations supplémentaires :

Le chauffage cause une augmentation de la pression, risque d'éclatement et de combustion. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate.

S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels. Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement.

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec une matière liante liquide incombustible (sable, diatomite, liants acides et liants universels). Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux.

Référence à d'autres sections :

Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé. Entreposer loin d'aliments.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller en milieu de travail :

| Nom du composant | Identification | Concentration recommandées |
|------------------|----------------|-----------------------------------|
| Nitrate d'argent | 7761-88-8 | VLE (ACGIH): 0,01 mg/m3, comme Ag |
| Nitrate d'argent | 7761-88-8 | LEP (OSHA): 0,01 mg/m3, comme Ag |
| Nitrate d'argent | 7761-88-8 | IDLH (NIOSH): 10 mg/m3, comme Ag |

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Nitrate d'Argent

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Protection respiratoire:

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Protection oculaire:

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance concernée.

Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Effectuez un entretien de routine.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

| Apparence (état physique, couleur) : | Liquide clair et incolore | Limite d'explosion plus basse : Limite d'explosion plus haute : | Non disponible Non disponible |
|--|---------------------------|--|-------------------------------|
| Odeur : | Inodore | Pression de vapeur : | 14mmHg à 20 °C |
| Seuil d'odeur : | Non disponible | Densité de vapeur : | 0,7 |
| Valeur pH: | Non disponible | Densité relative : | Environ 1 |
| Point de fusion / point de congélation : | Environ 0 °C | Solubilités : | Soluble dans l'eau : |
| Point/intervalle d'ébullition : | Environ 100 °C | Coefficient de partage (noctanol/eau) : | Non disponible |
| Point éclair (creuset fermé) : | Non disponible | Température d'autoinflammation : | Non disponible |
| Taux d'évaporation : | >1 | Température de décomposition : | Non disponible |
| Inflammabilité (solide, gazeux) : | Non disponible | Viscosité dynamique : | Non disponible |
| Densité : | Non disponible | Viscosité cinématique : | Non disponible |

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité:

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter :

Aucun connu.

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Nitrate d'Argent

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Voies d'exposition :

Renseignements non disponibles.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes aigus :

Renseignements non disponibles.

Symptômes à retardement :

Renseignements non disponibles.

Toxicité aiguë : Orale:

Nitrate d'argent : DL50 - rat - 1173 mg/kg.

Corrosion / irritation de la peau :

Nitrate d'argent: Irritant pour la peau.

Dommages/irritations oculaires sévères :

Renseignements non disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Renseignements non disponibles.

Cancérogénicité:

Renseignements non disponibles.

IARC (Centre international de Recherche sur le Cancer) :

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

PNT (Programme national de toxicologie) :

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagénicité sur cellules germinales :

Renseignements non disponibles.

Toxicité reproductrice :

Renseignements non disponibles.

STOT exposition simple et répétée :

Renseignements non disponibles.

Toxicité en cas d'aspiration :

Renseignements non disponibles.

Informations toxicologiques supplémentaires :

Renseignements non disponibles.

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Nitrate d'Argent

SECTION 12 : Informations écologiques

Écotoxicité:

Nitrate d'argent : Plantes aquatiques, IC 50 - Algues vertes - 26,5 ug/L. Nitrate d'argen t: Plantes aquatiques, CE50 - Algues vertes - 8ug/L.

Persistance et dégradabilité :

Renseignements non disponibles.

Potentiel bioaccumulatif:

Renseignements non disponibles.

Mobilité dans le sol :

Renseignements non disponibles.

Autres effets indésirables :

Renseignements non disponibles.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre:

Transport des marchandises dangereuses du Canada

| Numéro d'identification de l'ONU : | Non réglementé |
|--|----------------|
| Nom d'expédition approprié de l'ONU : | Non réglementé |
| Classes de danger de l'ONU concernant le transport : | |
| Groupe d'emballage : Étiquette danger : | Non réglementé |
| Risques environnementaux : | Non |
| Précautions particulières pour l'utilisateur : | Aucun(e) |

Transport aérien : IATA-DGR

| Numéro d'identification de l'ONU : | Non réglementé |
|--|----------------|
| Nom d'expédition approprié de l'ONU : | Non réglementé |
| Classes de danger de l'ONU concernant le transport : | |

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Nitrate d'Argent

| Groupe d'emballage : | Non réglementé |
|--|----------------|
| Étiquette danger : | |
| Risques environnementaux : | Non |
| Précautions particulières pour l'utilisateur : | Aucun(e) |

Transport maritime:

IMDG

| Numéro d'identification de l'ONU : | Non réglementé |
|--|----------------|
| Nom d'expédition approprié de l'ONU : | Non réglementé |
| Classes de danger de l'ONU concernant le transport : | |
| Groupe d'emballage : | Non réglementé |
| Étiquette danger : | 0 |
| Code SGE: | Aucun(e) |
| Risques environnementaux : | Non |
| Précautions particulières pour l'utilisateur : | Aucun(e) |
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Sans objet | |

SECTION 15: Informations réglementaires

Amérique du Nord

SARA section 311/312 (Listes de produits chimiques toxiques particuliers) :

Aiguë

SARA section 302 (substances extrêmement dangereuses) :

SARA section 313 (Listes de produits chimiques toxiques particuliers) : TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

7761-88-8 Nitrate d'argent : répertorié.

7732-18-5 Eau: répertorié.

Règles et ordres TSCA:

Sans objet.

Proposition 65 (Californie):

Substances chimiques qui sont des cancérigènes connus :

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité pour le développement :

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Selon la règlementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Réactif de Nitrate d'Argent

Canada

DSL (Liste intérieure des substances du Canada) :

7732-18-5 Eau: répertorié.

7761-88-8 Nitrate d'argent : répertorié.

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits dangereux. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 2-0-0 **HMIS**: 2-0-0

Date d'élaboration: 08.30.2016